

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2024

Conseillers municipaux en fonction : 13

Conseillers municipaux présents : M. EPOULET Gérard, M. FOUILLET Olivier, Mme DEBORDE Sonia, Mme BOUTIN Isabelle, Mme MENARD Evelyne, M. FILLION Guillaume, Mme CHAUSSERAY Dominique, M. PENNINGER Alexandre, Mme MORICHON Charlotte.

Absents excusés : M. CHARLET Geoffrey, M. VIGNAULT Quentin, Mme BOURLON Aline, M. NERRIERE Serge

Date de la convocation : 21/11/2024

Secrétaire de séance : Mme Evelyne MENARD

1/ APPROBATION du compte rendu du 24/10/2024

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATIONS

➤ **Délibération 38/2024** : ***Décision Modificative N°1 insuffisance crédit budgétaire au chapitre 012***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires sur la section de fonctionnement, personnel titulaire afin de pouvoir clôturer l'année 2024.

A cet effet, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

| DEPENSES | |
|----------------------------------|--------------|
| Article (Chapitre) -Opération | Montant |
| 618 (011) : divers | -2000,00 € |
| 615221 (011) : bâtiments publics | -14 000,00 € |
| 6411 (012) : Personnel titulaire | +16 000,00 € |

Les membres de l'Assemblée valident à l'unanimité cette décision modificative.

➤ **Délibération 39/2024** : ***Plan de financement aménagement ludique Place Saint Médard***

M. le Maire rappelle la délibération votée par le Conseil Municipal le 24 octobre 2024 concernant l'aménagement ludique place Saint Médard, il convient de voter un plan de financement pour déposer une demande de subvention DETR auprès de la préfecture

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

DEPENSES :

Aménagement ludique 26 111,00 € HT
TOTAL DEPENSES 26 111,00 € HT

RECETTES :

| | |
|--------------------|----------------|
| DETR : | 10 444,00 € HT |
| AUTOFINANCEMENT : | 15 667,00 € HT |
| TOTAL DES RECETTES | 26 111,00 € HT |

A noter que la commune respecte bien les 20 % minimum d'autofinancement.

M. le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil sur le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité, le plan de financement présenté et autorise M. le Maire à établir et signer tous documents se rapportant à cette décision.

➤ **Délibération 40/2024 : Délibération modificative financement spectacle « tous en scène 2025 »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération du 24 octobre 2024 afin de verser une subvention directe de 2 800 € au Centre socioculturel de Champdeniers au titre du festival "Tous en Scène 2025 » et de préciser que cette subvention a pour objectif de soutenir l'organisation générale du festival, la gestion globale des contrats et notamment celle des droits d'auteur et d'inscrire cette dépense de 2 800 € au budget primitif 2025.

➤ **Délibération 41/2024 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein à compter au 1^{er} janvier 2025.**

Le Maire explique que suite au départ d'un agent au secrétariat, il convient de créer un poste d'adjoint administratif qui aura pour missions principales l'accueil téléphonique et physique au secrétariat, le renseignement de la population, la gestion et suivi des cimetières, la pré-instruction et suivi des dossiers d'urbanisme et la gestion et suivi des Elections.

Cette décision prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

Après vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, émettent un avis favorable, à la création de ce poste.

➤ **Délibération 42/2024 : Marchés Publics Groupement de commande achat de défibrillateurs et consommables et maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs.**

M. Le Maire expose, afin de massifier leurs volumes et de bénéficier de tarifs avantageux pour la fourniture de défibrillateurs et consommables et la maintenance d'un parc de défibrillateurs, la CAN et plusieurs communes membres de l'agglomération ont souhaité constituer un groupement de commandes.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification.

Chaque membre, pour sa part, s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention.

Le marché proposé sera décliné en 2 lots :

- **Lot 1** : Fourniture de défibrillateurs et consommables
Estimation montant maximum : 130 000 € HT sur 4 ans

- **Lot 2** : Maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs
Estimation montant maximum : 70 000 € HT sur 4 ans

Il s'agira d'un accord cadre mono attributaire à bons de commandes d'une durée de 4 ans.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion de la commune de GERMOND-ROUVRE au groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs et consommables et la maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs et la convention constitutive de ce groupement ;
- Autoriser M. Le Maire à signer ladite convention ;
- Approuver les caractéristiques essentielles du marché à passer ;
- Autoriser le coordonnateur à signer le marché.

Après vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, émettent un avis favorable, à intégrer le groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs et consommables et maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs

➤ **Délibération 43/2024 : Modification des Modalités d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement aux agents de la commune.**

Le Maire explique que suite à la délibération 26/2024 du 5 septembre 2024, la Préfecture nous a interpellé en matière de jurisprudence concernant le fait de restreindre le bénéfice du RIFSEEP à une condition de durée d'engagement aux contractuels de droit public et donc de modifier les modalités d'attribution en supprimant la condition d'ancienneté de 12 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nouvelle délibération.

3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :

a) Réunion du Conseil Communautaire du 18/11/2024

85 délibérations étaient à l'ordre du jour, la session comportait 15 demandes de subventions dans le cadre du PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) afin de permettre le financement de leurs projets.

Diverses délibérations ont été présentées et votées concernant :

- les activités culturelles (restauration d'objets historiques ou appartenant au patrimoine culturel.)
- la vente de parcelles destinées à l'activité économique.
- l'appui à l'enseignement universitaire privé ou public.
- la rénovation des devantures des magasins de centre-ville.
- diverses subventions (AGROBIO, CALYXIS ...)

Concernant le vote du budget, celui-ci est reporté en raison des incertitudes budgétaires de l'Etat. Il est avéré que le gouvernement entend combler les déficits de l'Etat en mettant à contribution les collectivités territoriales, notamment les plus importantes (communauté d'agglomération, villes importantes). Ceci devrait avoir des conséquences sur l'autofinancement, les augmentations de la CNRACL, une baisse du FCTVA...

b) REUNION DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education nationale)

La directrice avec ses agents a assuré l'animation de cette réunion.

L'ensemble des communes de la circonscription de Parthenay a été invité pour appréhender l'avenir tant en termes d'effectifs, de résultats. Un état des prévisions des effectifs en 2027 a été remis.

Le constat de la baisse des effectifs, liée à la baisse de la natalité nous a été présenté ainsi que les pistes de réorganisation qui interviendront (regroupements, fermeture de classes ...)
L'objectif est d'avoir une vision à 3 ans sur l'effectif des élèves.

c) Réunions PICS

Cette réunion qui s'est déroulée le 18 novembre s'inscrit dans la série des réunions sur le sujet, à savoir la mise en place d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde.

Cela nécessite d'avoir recours à des cabinets pour élaborer ce plan. Un appel d'offre est donc engagé par la CAN.

Des pistes sont engagées pour mettre en place des outils spécifiques afin de pouvoir alerter les populations, des procédures pour porter secours aux administrés.

D'autres réunions sont à venir...

- **Prochain Conseil municipal : Jeudi 19 décembre 2024 à 18h15**
Fin du Conseil à 19H15.